



Compte rendu sommaire séance du conseil communautaire du 19 juin 2018

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENTS EXCUSES: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires des 29 mai et 10 avril 2018.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Convention 2018 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

Vote favorable à l'unanimité pour CONCLURE avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2018 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

1.2 Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Vote favorable à l'unanimité pour APPORTER SON SOUTIEN à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et EMETTRE le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

1.3 Avis sur le projet régional de santé (PRS2)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- SOUSCRIRE aux délibérations du Conseil Régional sur le PRS2, et ainsi de regretter :
- l'absence d'évaluation du PRS précédent
- l'absence de diagnostic détaillé, illustré et cartographie, de l'état de santé et de l'offre de soin
- une approche inter-régionale trop modeste
- des objectifs énoncés de manière générale mais avec trop peu de précision sur les moyens de mise en œuvre et de références aux moyens nécessaires,
- la spatialisation imprécise des objectifs liés à l'offre de soins (absence de noms de villes, noms d'établissement, localisation) qui induit un manque de transparence dans les propositions formulées,
- des objectifs exprimés sous la forme de fourchettes, qui dans bien des cas risquent de se traduire par des fermetures d'établissements,

- **INDIQUER** que la Communauté de communes reste très attachée aux moyens consacrés au maillage médical du territoire régional, et pointe des perspectives de déprise de l'organisation des soins de proximité sur notre territoire,
- **DEMANDER**, comme la Région, une concertation approfondie, afin de maintenir, chaque fois que nécessaire, un maillage optimal, en préservant l'offre médicale de proximité,
- **EMETTRE** un avis défavorable sur le PRS2

1.4 Motion de soutien à l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Vote favorable à l'unanimité pour :

- **MANIFESTER** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans,
- **EXIGER** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,
- **CONTESTER** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018,
- **EXIGER** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention,
- **SOUHAITER** que les Comités de bassins participent aux Assises de l'eau et d'attendre qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau, et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

2 – URBANISME

2.1 Approbation du PLU de Ménéstreau-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

- **DECIDER D'APPROUVER** le PLU
- **PRECISER** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne et en mairie de Ménéstreau-en-Villette pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **DIRE** que la présente délibération deviendra exécutoire :
 - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.
- **INDIQUER** que le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne et à la mairie de Ménéstreau-en-Villette aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

2.2 Avis sur le périmètre délimité des abords de l'église Notre-Dame de Ménéstreau-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

- **DONNER SON ACCORD** sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Notre-Dame de Ménéstreau-en-Villette
- **INDIQUER** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Région pour rédaction de l'arrêté portant création du PDA,
- **DIRE** que la CCPS effectuera à la suite les mesures de publicité : publication au recueil des actes administratifs et affichage en mairie de Ménéstreau-en-Villette et au siège de la CCPS pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **PRECISER** que l'arrêté de création du PDA sera annexé par arrêté au PLU.

3 - RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les fonctions de Régisseur

Vote favorable à l'unanimité pour INSTAURER à compter du 1^{er} janvier 2018, une majoration du régime indemnitaire pour les régisseurs d'avances, de recettes, d'avances et de recettes.

3.2 Modification du tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} août 2018 au CUBE (le poste de l'agent remplacé en détachement n'est pas supprimé).

- CREER un poste de puéricultrice hors classe à temps non complet de 31h30/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2018, et SUPPRIMER un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet de 31h30/35^{ème} à la même date (il s'agit d'un avancement de grade).

3.3 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

4 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

4.1 Répartition du prélèvement FPIC 2018

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la répartition de la contribution au FPIC 2018, selon la répartition suivante :

Prélèvement total 2018	444 940 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	222 470 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	222 470 €
Répartition entre les communes membres	
ARDON	24 855 €
JOUY-LE-POTIER	15 347 €
LA FERTE SAINT-AUBIN	116 572 €
LIGNY-LE-RIBAULT	14 960 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	24 665 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	18 250 €
SENNELY	7 821 €

5 – SOCIAL

5.1 Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

Vote favorable à l'unanimité pour CONCLURE la convention de partenariat 2018 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

6 – QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

N°7-01/2018 : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour le complexe aquatique

N°8/2018 : Approbation et signature du contrat CC2018001 d'entretien annuel des espaces verts du CUBE

N°9/2018 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au marché CC17012 relatif au nettoyage du complexe aquatique du Cosson

La Ferté Saint-Aubin, le 20 juin 2018
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

